



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 3 915 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement d'implanter, d'ici 2015-2016, son programme d'anglais intensif obligatoire en sixième année dans les écoles primaires francophones du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, pour leur part, les élèves fréquentant des écoles primaires anglophones du Québec n'ont pas à faire la moitié de leur sixième année en français;

CONSIDÉRANT QUE le français est une langue complexe et difficile à bien maîtriser, et qu'il serait donc néfaste pour un bon apprentissage de cette langue d'en diminuer le nombre d'heures d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE ce programme grugerait environ 400 heures aux autres matières que l'anglais en sixième année;

CONSIDÉRANT QUE toute la matière actuellement vue en sixième année serait enseignée en 5 mois plutôt qu'en 10 mois, et qu'il serait alors plus difficile pour les enseignantes et enseignants de respecter le rythme individuel des apprentissages de chaque élève;

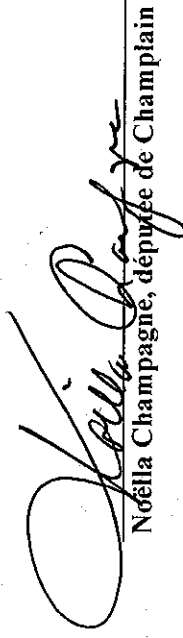
CONSIDÉRANT QU'un tel programme est néfaste pour le développement cognitif et pour la réussite scolaire des élèves comportant un trouble envahissant du développement (TED) ou présentant un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH);

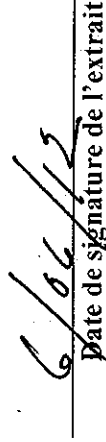
CONSIDÉRANT QUE la Fédération des syndicats de l'enseignement, qui représente environ 60 000 enseignantes et enseignants du Québec, et que la Fédération autonome de l'enseignement, qui représente pour sa part plus de 32 000 membres du personnel enseignant québécois, ont annoncé qu'elles s'opposaient à ce programme d'anglais intensif;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de revenir sur sa décision d'implanter, d'ici 2015-2016, son programme d'anglais intensif obligatoire en sixième année dans les écoles primaires francophones du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Noëlla Champagne, députée de Champlain


Date de signature de l'extrait